

## Témoin vivant, archives bloquées ?

Le cas des archives militantes de Jean-Marcel Michel

*Living witness, blocked archives? The case of Jean-Marcel Michel's activist archives*

**Renaud Chantraine**

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/insituarss/5180>

DOI : [10.4000/16e2l](https://doi.org/10.4000/16e2l)

ISSN : 2680-4972

### Éditeur

Ministère de la Culture

### Référence électronique

Renaud Chantraine, « Témoin vivant, archives bloquées ? », *In Situ. Au regard des sciences sociales* [En ligne], 6 | 2026, mis en ligne le 13 juin 2026, consulté le 15 juin 2026. URL : <http://journals.openedition.org/insituarss/5180> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/16e2l>

---

Ce document a été généré automatiquement le 15 juin 2026.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

---

# Témoignage vivant, archives bloquées ?

Le cas des archives militantes de Jean-Marcel Michel

*Living witness, blocked archives? The case of Jean-Marcel Michel's activist archives*

Renaud Chantraine

---

## Introduction

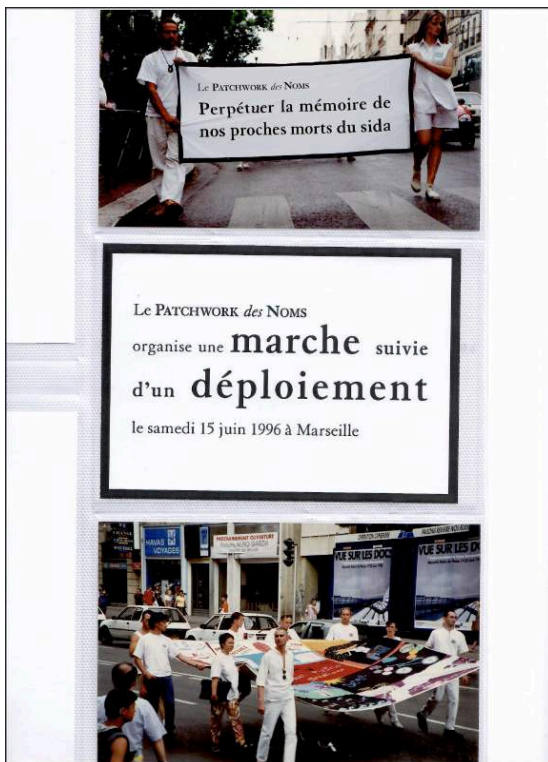
### Enquêter sur la mémoire du VIH/sida à Marseille

- 1 Entre 2017 et 2020, je mène au musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem) ma recherche doctorale sur la patrimonialisation des minorités lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes (LGBTQI) et de la lutte contre le sida (Chantraine 2021). J'analyse en particulier l'histoire de la constitution, au début des années 2000, d'une collection d'objets et de documents issus d'associations de lutte contre le VIH/sida, aujourd'hui conservée au Mucem. Menée par deux anthropologues au musée des Arts et Traditions populaires (MnATP) – Centre d'ethnologie française, cette vaste collecte ethnographique avait été adossée à une série d'enquêtes portant en particulier sur les questions de deuil, de mémoires et de nouveaux rituels en lien avec l'épidémie (Loux & Broqua 1998). Au Mucem, je collabore aussi à l'organisation de l'exposition *VIH/sida, l'épidémie n'est pas finie !*, qui ouvre ses portes en décembre 2021 (Abriol *et al.* 2021). Six journées d'étude – organisées au musée entre 2017 et 2019 pour mettre en discussion les enjeux méthodologiques et politiques de la mise en musée du VIH/sida<sup>1</sup> – et les rencontres régulières d'un comité de suivi composé de personnes concernées par l'épidémie ont contribué à en façonner le propos (Broqua 2022).
- 2 À la même période, je rejoins à Marseille le conseil d'administration de l'association Mémoire des sexualités<sup>2</sup>. Son projet remonte aux années 1980 et est lié à la trajectoire d'un militant homosexuel, Christian de Leusse, qui a passé plusieurs dizaines d'années à collecter de la documentation et des archives autour des mouvements LGBTQI, dont il a lui-même été un acteur, en particulier à Marseille (Chantraine 2019). Nombre de ces

documents, collectés par Christian de Leusse ou lui ayant été transmis par d'autres militants, concernent la lutte contre le VIH/sida.

- 3 De 2022 à 2024, à l'occasion de mon premier contrat postdoctoral<sup>3</sup>, je m'implique largement dans la réalisation d'une enquête ethnographique sur la mémoire de l'épidémie dans la région de Marseille. Intitulé « Les homosexuels face au VIH/sida à Marseille et à Montréal : socio-histoire d'une mobilisation en "périphérie" », ce projet exploratoire, porté par le sociologue Gabriel Girard (SESSTIM) et l'historien Alexandre Klein (université d'Ottawa), cherchait à documenter et à étudier les mobilisations des homosexuels masculins face au VIH/sida à Marseille et à Montréal (Canada), notamment en cartographiant les sources disponibles et en rencontrant les acteurs et actrices de ces mobilisations. Mon intérêt pour ce projet consistait moins à reconstituer une histoire de la lutte contre le VIH/sida à Marseille qu'à questionner les enjeux d'archives et de patrimonialisation, à essayer de voir quel type de mémoire pouvait être reconstituée ou du moins comment la travailler. Le volet marseillais de l'enquête m'a permis de retrouver les traces, faites de matérialités composites, de plusieurs associations « emblématiques » de lutte contre le VIH/sida des années 1980 et 1990<sup>4</sup> : AIDES-Provence, Act Up-Marseille, le couvent des Chênaies des Sœurs de la Perpétuelle Indulgence, Santé et plaisir gai Provence (SPGP), l'atelier de Marseille du Patchwork des noms.

Figure 1



Marche et déploiement du Patchwork des Noms à Marseille, 15 juin 1996. L'album de photographies dans lequel s'insère cette page documente les déploiements opérés par le Patchwork des noms entre 1994 et 1999 et contient une série d'images de fabrication des panneaux prises dans l'atelier de Marseille. Il est aujourd'hui en dépôt à l'association Mémoire des sexualités.

© Atelier de Marseille du Patchwork des noms / Reproduction Renaud Chantraine.

Figure 2



Premier bulletin du *Bateau Ivre*, édité fin 1987 et conservé aux archives départementales des Bouches-du-Rhône (284 J 4). Ce lieu associatif du Groupe de libération homosexuelle (GLH) de Marseille accueillait un mardi sur deux (en alternance avec le bar *Le Kempson*) des rencontres d'information et de prévention organisées par AIDES-Provence.

Reproduction Renaud Chantraine.

## Les « nœuds d'archives », facteurs d'invisibilité

- 4 Enquêter sur la mémoire de la lutte contre le VIH/sida à Marseille m'a conduit à identifier des « nœuds d'archives » : il s'agit de situations rencontrées sur le terrain, de manière quasiment systématique, et qui renvoient à la manière dont les traces matérielles et immatérielles sont organisées. Les traces en question sont disséminées au niveau de différents modèles de conservation qui coexistent, et soumises à des régimes de protection et des statuts différenciés. Les nœuds d'archives correspondent à des formes de blocage, à des décalages, de curieux agencements, des conflits de représentation, d'interprétation, de temporalités ou de personnes, à d'inexplicables silences, à des disparitions, à des pertes. Ces situations se nichent et se développent dans la tension entre, d'une part, désirs de transmission d'une mémoire communautaire et, d'autre part, patrimonialisation. Le nœud d'archives peut tendre aux « conflits d'archives » (Péquignot & Potin 2022), eux-mêmes marqués par l'entremêlement des dimensions – politique, juridique, sociale, symbolique et mémorielle – qui en façonne la complexité.
- 5 Cet article propose de revenir sur le cas du fonds 284J conservé aux archives départementales des Bouches-du-Rhône (AD13), considérant qu'il s'agit d'un des nœuds d'archives<sup>5</sup> identifiés au cours de mon enquête<sup>6</sup>. Ce fonds a été donné par un ancien

militant homosexuel engagé dans la lutte contre l'épidémie et qui est peu à peu devenu un partenaire très important de ma recherche.

## Jean-Marcel Michel et la relation d'enquête

- 6 C'est en 2017 que j'entends pour la première fois le nom de Jean-Marcel Michel. C'est Françoise Loux, anthropologue co-responsable de l'enquête-collecte « Histoire et mémoires du sida en France, en Europe et en Méditerranée » (2002-2005) pour le compte du MnATP, qui me l'indique. Elle me transmet la transcription d'un long entretien qu'elle a mené avec lui en 2000. Jean-Marcel Michel s'est impliqué dans les années 1980 et 1990 à Marseille dans plusieurs projets associatifs au croisement du mouvement homosexuel et de la lutte contre le VIH/sida, en particulier au sein de l'atelier de Marseille du Patchwork des noms. Le Projet des noms (*Names Project*) est une initiative née à San Francisco (États-Unis) en 1985. Elle consiste pour des personnes ayant perdu des proches à réaliser en leur mémoire un panneau de tissu ; les panneaux de chacun sont ensuite assemblés par huit pour former un carré qui est, avec d'autres, déployé dans l'espace public lors de rituels de commémoration et de lutte, en même temps que sont lus les noms des disparus. Le Projet des noms s'est rapidement diffusé dans d'autres villes et pays occidentaux. Après la fondation de l'association française (Le Patchwork des noms) à Paris en 1989, un atelier est créé à Marseille en 1991, ainsi que dans d'autres villes françaises.
- 7 Dans l'entretien mené par Françoise Loux, le militant développe l'importance de l'atelier de Marseille – espace central notamment pour accomplir le travail de deuil collectif –, évoquant les premières manifestations publiques liées à la mémoire, les premiers déploiements du Patchwork à Marseille, sa propre expérience de fabrication de plusieurs panneaux ou encore son départ de l'association à la fin des années 1990.

Figure 3



Exposition du Patchwork des noms dans les locaux d'AIDES-Provence en septembre 1991. L'année 1991 marque la naissance de l'atelier de Marseille du Patchwork des noms. Issus d'AIDES, ses premiers membres exposent la même année les panneaux réalisés dans une mairie d'arrondissement le 1<sup>er</sup> décembre. Photographie conservée aux archives départementales des Bouches-du-Rhône (284 J 17).

© Atelier de Marseille du Patchwork des noms / Reproduction archives départementales des Bouches-du-Rhône.

- 8 Par l'intermédiaire de Christian de Leusse, je parviens à retrouver l'adresse électronique de Jean-Marcel Michel. À cette époque, nous constituons au Mucem un comité de suivi et nous cherchons à y inviter un certain nombre des personnes concernées par la lutte contre l'épidémie pour construire avec eux le propos de la future exposition. Nous écrivons à Jean-Marcel Michel en espérant qu'il rejoigne ce dispositif participatif. Voici sa réponse :

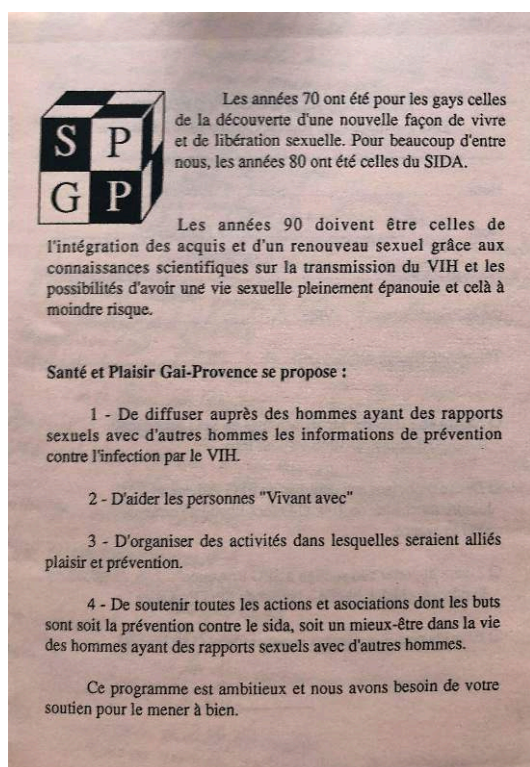
J'ai quitté la ville en 2015. Mais avant mon départ, j'avais déposé [il s'agit en réalité d'un don] aux archives départementales l'essentiel des archives que j'avais accumulées, en tant qu'observateur engagé de la vie et de la culture gay, entre 1968 et 1993. Le fonds est coté 284J et peut être consulté. [...] Vous trouverez, en pièce jointe, l'inventaire du don. [...] Vous pouvez me contacter ou me faire contacter à votre convenance. Je vous prie de recevoir mes salutations et mes encouragements [...]. » (17 mai 2017.)

- 9 Jean-Marcel Michel renvoie ici aux écrits qui restent, ou plutôt à ceux qu'il a laissés. À l'époque, occupé par mes recherches et mon travail au musée, je ne prends pas le temps d'aller consulter le fonds, bien qu'il indique qu'il est ouvert à la consultation.
- 10 En février 2018, je participe à l'encadrement d'un séminaire de formation à l'enquête collective auprès d'étudiants de master de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) – Marseille. Je propose à deux étudiantes qui se sont portées volontaires de venir découvrir *Mémoire des sexualités*, où plusieurs fonds d'archives non classées ont un lien direct avec le VIH/sida à Marseille. Nous identifions deux cartons<sup>7</sup> et une valise pleine de documents. C'est la valise qui m'intéresse ici. Les deux étudiantes qui ont classé ces deux fonds écrivent dans leur rapport :

La valise appartient à Jean-Marcel Michel [...]. Ce dernier [...] a monté Santé et plaisir gai<sup>8</sup> à Marseille dont le concept existait déjà en Californie, ce qui explique certainement la présence de calendriers et de cartes postales californiennes dans cette même valise. [...] Il voulait au départ reverser ces documents au Mucem mais sans succès. Il existe par ailleurs un fonds Jean-Marcel Michel aux archives départementales. (Kestens & Robert 2018 : 4-5.)

- 11 Alors que j'explore à mon tour le fonds de Jean-Marcel Michel à Mémoire des sexualités, je découvre plusieurs pochettes sur l'atelier marseillais du Patchwork des noms : documents promotionnels, correspondance, une série de photos d'une grande cérémonie qui s'est tenue sur le cours Estienne-d'Orves. Je retrouve aussi des documents concernant Santé et plaisir gai Provence. Le tout étant désormais classé et accessible lors des permanences hebdomadaires de l'association. Une mémoire locale de l'épidémie se trouve là, transmise de mains en mains par un ancien militant à l'un de ses pairs, soucieux de conserver les traces.

Figure 4



Bulletin d'adhésion à Santé et plaisir gai Provence (SPGP), non daté, conservé dans le fonds documentaire de l'association Mémoire des sexualités. L'association Santé et plaisir gai est créée à Paris en 1987 ; son président, Olivier Bergès, entre rapidement en contact avec Jean-Marcel Michel et Richard Herry, alors volontaires à AIDES, pour les encourager à monter une antenne à Marseille. En dehors des *jack off parties*, mais suivant la même logique de réappropriation du rapport au corps et au désir, d'autres activités seront proposées comme des ateliers d'initiation au massage californien.

Reproduction Renaud Chantraine.

- 12 Le 14 mars 2018, j'écris un courriel à Jean-Marcel Michel pour lui proposer d'intervenir dans le cadre de la troisième journée d'étude, portant sur le thème « Traces et mises en récit »<sup>9</sup>, que nous organisons au Mucem autour du VIH/sida. J'introduis cette invitation en expliquant que la journée est divisée en tables rondes, dont l'une est consacrée aux trajectoires associatives. Sa trajectoire – son expérience – nous semble « à la fois

singulière et emblématique », en ce qu'elle met en relation engagement dans la lutte contre le VIH/sida et homosexualité. Cela vaut pour Santé et plaisir gai comme pour le Patchwork des noms. Je mentionne le traitement du fonds de Mémoire des sexualités par les deux étudiantes et termine mon message en précisant que sa « présence à cette rencontre serait aussi pour nous une manière de renouer le contact » et de discuter des enjeux de transmission d'archives.

- 13 Le mois suivant, il m'envoie un texte de deux pages, dans lequel il revient sur son expérience douloureuse, son intuition précoce de la catastrophe à venir, la mobilisation contre l'épidémie qui ne débute véritablement à Marseille qu'à l'été 1985, lorsque les premiers cas sont révélés dans la région. On parlait alors de « maladie rare ». AIDES-Provence<sup>10</sup>, écrit-il, « a beaucoup apporté à ce moment-là », même s'il y avait des « freins » et des « dilemmes ». Les « préjugés » homophobes n'ont pas aidé, ni le « manque d'engagement des pouvoirs publics ».
- 14 « Que faire avec les morts de l'épidémie ? », demande-t-il dans cette lettre-bilan. Là-dessus, il a « tout entendu » :
- [...] par exemple, le deuil est une affaire intime et « personnelle » ; on n'a pas à distinguer une maladie particulière en lui consacrant un mémorial et des cérémonies publiques.
- 15 Lui a « toujours pensé que la mémoire des morts de l'épidémie était essentielle pour tout le monde, les groupes concernés, comme le grand public plus ou moins sensibilisé ou indifférent ». Il raconte :
- [A]près les premières formes balbutiantes de commémoration à Marseille, l'expérience du Patchwork des noms a été très intense et utile : un rituel de deuil, reconnu dans plusieurs pays, constituait une avancée pour tous ceux qui ont souffert dans les années terribles, où l'annonce de la maladie précédait de peu la mort. Quand on n'a pas réussi à sauver ceux qu'on aimait, on leur doit quelque chose. Et on trouve par ce biais un chemin vers l'apaisement.

## Trier ses papiers, tourner la page

- 16 L'association, il en a été un membre actif jusqu'à la fin des années 1990, mais a choisi de tourner la page, tout en souhaitant laisser « une trace de [s]on passage à Marseille ». Il ne « souhaite plus revenir en arrière ». Il a déjà donné ce qu'il devait donner « au moment où il le fallait », afin d'en « finir une bonne fois avec Marseille et d'aborder le reste de [sa] vie sans regret ni remords ». Après les avoir classées, il a remis ses archives aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, où elles sont – c'est du moins ce qu'il croit quand il m'écrit cette lettre – « accessibles à ceux qui le souhaitent pour connaître ce qu'un homme gay a pu percevoir dans ces années-là, placé où il était ». Il précise qu'une « section est consacrée à l'épidémie : *verba volant, scripta manent* ».
- 17 J'apprendrai plus tard, lors de mes séjours à Nîmes pour lui rendre visite, les détails du processus de transmission. Celui-ci a débuté à l'automne 2012, à la suite d'une visite à la bibliothèque municipale de Lyon, qui accueille à la fois le fonds éponyme du collectionneur et militant homosexuel Michel Chomarat (Chomarat 2018 ; Idier 2022) et un centre de ressources sur le genre et la sexualité, le Point G<sup>11</sup>. Sa responsable, l'anthropologue Sylvie Tomolillo, convainc Jean-Marcel Michel que les papiers qu'il accumule depuis de nombreuses années présentent un intérêt culturel et l'invite à se mettre en quête d'un lieu à Marseille qui pourrait les accepter. Il entreprend alors,

durant près d'une année, un travail de tri et d'organisation de ses archives dans l'objectif de les transmettre. Son résultat se matérialise par un volume de quatorze cartons alors conservés à son domicile. Il se met ensuite à la recherche de lieux pouvant accueillir cet ensemble documentaire, et essuie un certain nombre de réponses négatives ou dilatoires : l'Alcazar, bibliothèque de Marseille à vocation régionale (BRVM), n'est pas intéressée par les archives, le Mucem est en pleine structuration, etc. Après un premier échange téléphonique infructueux, le futur donateur reçoit à son domicile un employé des archives départementales des Bouches-du-Rhône venu évaluer les documents. Celui-ci se montre intéressé, indiquant d'une part que les AD13 n'ont jamais reçu de proposition d'archives privées sur ces thématiques, d'autre part qu'il considère qu'il n'y a là « rien de personnel » mais plutôt des traces d'engagements associatifs et collectifs<sup>12</sup>. L'institution répond finalement favorablement. Un contrat de don d'archives privées et de cession de droits est signé le 9 septembre 2013.

- 18 Il faut s'arrêter sur l'article 3 de ce contrat – assez minimaliste (trois pages) – qui porte sur la communication des documents. Il dispose que :

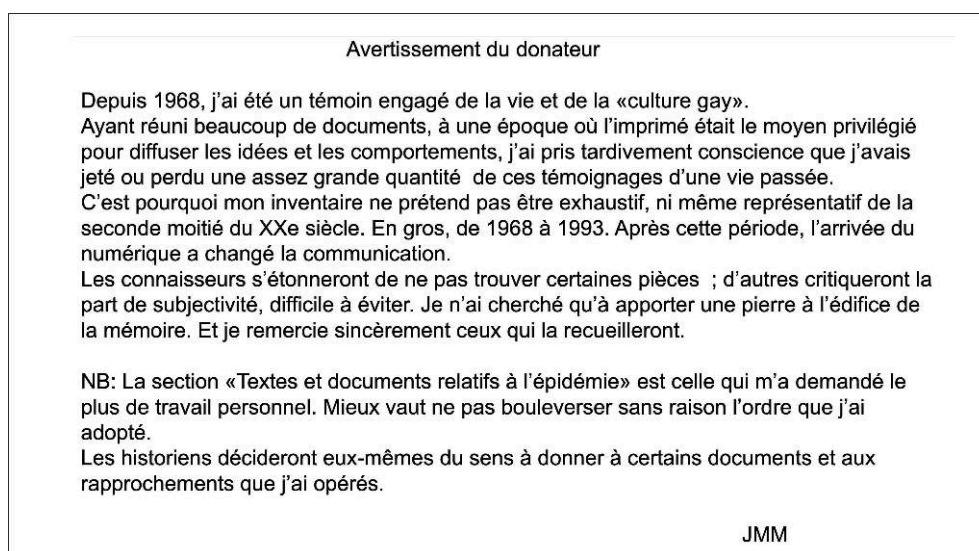
Le donateur délègue au donataire le soin de consentir la communication et la reproduction des documents remis, conformément aux dispositions des articles L 213-1 et suivants du Code du patrimoine, qui fixent le régime de communication des archives publiques, notamment celles relatives à la protection de la vie privée des personnes, et en tenant compte du caractère confidentiel des documents. Il conserve, pour lui et ses représentants, toutes facilités d'accès à ces archives.

- 19 Comme cette clause et son interprétation causeront par la suite problème, il importe d'apporter des éléments d'analyse juridique. Manifestement, le contrat signé par le donateur est un contrat type, dont le modèle traduit une forme de facilité de gestion qui calque le régime de la communication des archives privées (c'est le cas ici) sur celui des archives publiques (en invoquant l'article L. 213-2 du Code du patrimoine). Le donateur aurait théoriquement, au moment du don, eu toute faculté de décider librement des conditions d'accès au fonds concerné, puisque aucune disposition du Code du patrimoine n'encadre la communication des archives privées. Le contrat en question étant un contrat civil classique ( régi par les articles 1101 et suivants du Code civil), la loi ne précise aucune mesure particulière de protection des parties, qui sont considérées de manière égale comme ayant le niveau d'information requis pour prendre une décision éclairée.
- 20 Jean-Marcel Michel pouvait-il à l'époque se douter des conséquences futures de cette délégation ? Pouvait-il s'en remettre à la confiance qu'il faisait à ses interlocuteurs qu'une cotation rapide aurait lieu, permettant aux personnes désirant le consulter l'accès au fonds<sup>13</sup> ?

## L'avertissement du donateur

- 21 Dans sa lettre d'avril 2018, Jean-Marcel Michel renvoie à nouveau à l'inventaire du don. Il est donc temps de regarder plus attentivement ce document.
- 22 Celui-ci comporte une section préliminaire, sous la forme d'un avertissement du donateur. Une curieuse forme d'adresse, peut-être pour transcender le temps et constituer une manière de se positionner et de contextualiser le geste consistant à transférer ses archives à une institution patrimoniale.

Figure 5

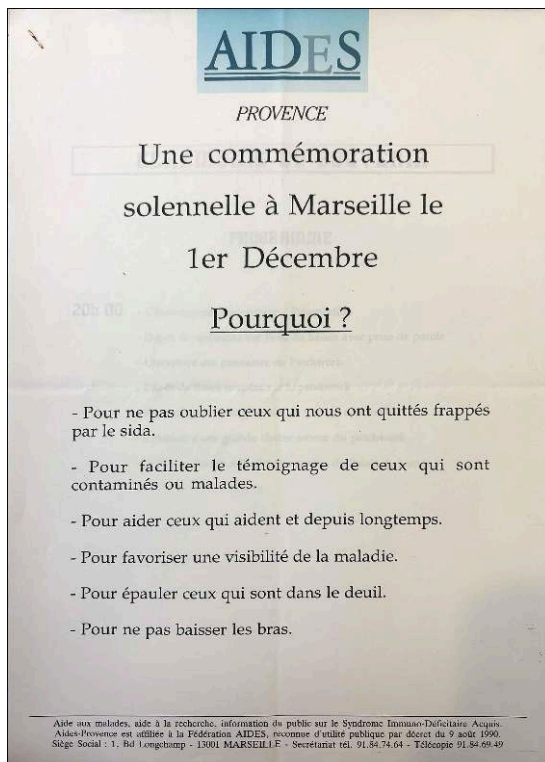


L'avertissement du donateur – extrait de l'inventaire du don réalisé par Jean-Marcel Michel entre 2012 et 2013 – traduit le travail de mise en ordre et de classement préalable au transfert de ses documents aux archives départementales des Bouches-du-Rhône.

Reproduction Renaud Chantraine.

- 23 Je parcours l'inventaire pour aller directement à la section qui concerne les « textes et documents relatifs à l'épidémie (années 80 et 90) ». Plusieurs sous-sections y sont organisées, la sixième porte sur « Le deuil et la mémoire de l'épidémie ». Il est précisé qu'elle concerne « les premières cérémonies du souvenir », qui se sont déroulées entre 1989-1993. J'apprends que s'y trouvent des articles, des courriers, des documents internes, des illustrations, des brochures, un film sur cassette vidéo, des photographies d'expositions : toute une mémoire du sida à Marseille, la mémoire d'un « témoin engagé », un petit morceau de l'histoire de l'association du Patchwork de Provence...

Figure 6



Annonce de la cérémonie du souvenir du 1<sup>er</sup> décembre 1993 à Marseille, document conservé aux archives départementales des Bouches-du-Rhône dans le dossier 284 J 17 qui porte sur le deuil et la mémoire de l'épidémie. Les premières cérémonies du souvenir à Marseille (1989-1993) étaient coordonnées par AIDES et le Patchwork des noms sur la place du Palais de justice.

Reproduction Renaud Chantraine.

- 24 À nouveau, je n'ai, à ce moment-là, pas le réflexe de me rendre aux archives départementales pour consulter ce fonds, qui pourtant, dans son contenu, paraît bien prometteur. L'une des raisons est peut-être disciplinaire : l'historien, du présent ou du futur, à qui s'adresse d'ailleurs le donateur dans son avertissement, aurait peut-être foncé. Quant à moi, en anthropologue, je me questionne sur les enjeux et les effets de la relation d'enquête, qui semble alors en train de se clôturer étant donné la réponse envoyée par courriel (avril 2018) et manifestant la volonté de ne pas, ou plutôt de ne plus, vouloir témoigner, un désir de tourner la page, après avoir accompli un geste de transmission de ses archives à une institution publique.

## Tentatives de consultation

- 25 En août 2019, j'écris aux archives départementales (AD13) pour consulter le fameux fonds 284 J, pensant y trouver des pistes, une matière de mémoire sur l'expérience de l'ancien militant, sur son regard, les premières cérémonies du souvenir à Marseille. Je reçois quelques jours plus tard la réponse suivante :
- [...] je suis au regret de ne pouvoir accéder favorablement à votre requête, le fonds 284 J n'étant pas encore classé et donc non consultable.
- 26 Six ans, donc, après le transfert des archives à l'institution, celle-ci n'a toujours pas programmé le classement du fonds, le rendant, de fait, incommunicable.

- 27 Face à cette situation, il me semble légitime de reprendre contact avec Jean-Marcel Michel pour lui faire part de cette information. Il écrit quelques jours plus tard à la direction des AD13, indiquant avoir « quitté Marseille en 2015 avec confiance », pensant que ses « archives seraient conservées et pourraient être communiquées en cas de besoin ». Il précise aussi que l'archiviste qui lui avait envoyé le contrat de don d'archives en 2013 lui avait indiqué, sur une note manuscrite, que « le fonds sera coté 284 et classé au plus vite ». L'argument de l'incommunicabilité est d'autant moins compréhensible que Jean-Marcel Michel avait déjà lui-même effectué un classement de ses archives et fourni un inventaire.

Figure 7

## Les fonds « inaccessibles » (notamment)

284 J 12-16	Prévention.		
284 J 12-15	A destination des homosexuels, « hommes entre eux ».		
284 J 12-13	Mesures générales.		
284 J 12	En France. - AIDES, activités : présentation de projet, lettre de la fédération, affiches, tracts (1992) ; Santé et Plaisir gai : dossier de concours d'actions exemplaires de préventions dans les établissements gays, programme de prévention sur deux ans, correspondance, programme de conférence (1991-1992) ; Agence française de lutte contre le sida (AFLS) : correspondance, rapport de mission en Hollande, brochure d'information, coupures de presse (1990) ; colloque international « homosexualités et sida » ; communications (1991) ; Association Gay mède : pétition pour une meilleure information et une meilleure prévention : document sans signature (1992), tracts (s.d.) ; Pyramide : production : lettre d'information pour l'organisation d'une soirée gay au théâtre du Moulin à Marseille (1990). Articles de presse. Histoire de la prévention du Sida en milieu homosexuel en France de 1982 à 1992 : plan du mémoire rédigé par Frank Amal pour l'obtention du diplôme universitaire d'Etudes biologiques, psychologiques et sociales des sexualités humaines (1992).	284 J 17	Deuil et la mémoire de l'épidémie, les premières cérémonies du souvenir (1989-1993) : - 1989 : dépliant, articles ; 1990 : cérémonie du 1 <sup>er</sup> décembre 1990 à la Halle Puget : courrier, 18 photographies ; 1991 : Names Project et le Patchwork des Noms : documentation internationale présentation du projet en Provence, souscription pour une épinglette <sup>1</sup> , exposition des panneaux dans les locaux d'AIDES Provence et à la Mairie du 1 <sup>er</sup> arrondissement de Marseille ; 1992 : projet de l'Eutassault (patchwork), Le Patchwork des Noms, Nous sommes éternels (film de Christophe Martet et Vincent Martonana) ; 1993 : Patchwork des Noms France : charte, statuts, règlement intérieur, déploiement du Patchwork des Noms à Avignon, Paris et Marseille : documents préparatoires, articles de presse.
		1990-1993	
248 J 14-15	Safer sex et Jacks off parties.		
284 J 14	Principes : tracts, exposé manuscrit (1990), article, intervention lors de la V <sup>e</sup> conférence internationale sur le Sida à Montréal (1989), liste des Jacks off club en Europe (juin 1990), invitations, règles du jeu, dépliant, enquête sur les comportements sexuels ; Prévention : projet de campagne, documents sur le weekend international, dépliant. Santé et Plaisir gai-Provence, Marseille Jacks <sup>2</sup> : correspondance étrangère (1990-1991) ; Jack off parties à Marseille : invitation, règles du jeu, correspondance (1988), documents distribués, courrier, subventions, concours « les damiers 92 » (1992).	1987-1992	1989-1993

Extraits de l'Inventaire sommaire du fonds 284 J, rédigé par l'archiviste Emmanuelle Reibold, conservé aux archives départementales des Bouches-du-Rhône. Ces trois dossiers concernant la prévention à destination des homosexuels, le *safer sex*, les *jack off parties* ainsi que le deuil et la mémoire de l'épidémie sont parmi ceux qui étaient inaccessibles en avril 2022. Si le déblocage a été progressif, une partie importante du don – les publications imprimées – n'a pas été classée et n'est donc toujours pas accessible, au regret du donateur qui les considère comme faisant partie d'un ensemble que le lecteur devrait pouvoir consulter dans son intégralité.

Reproduction et montage Renaud Chantraine.

- 28 Face à une double pression – un chercheur demandant accès au fonds et un donateur qui pensait que celui-ci était facilement accessible –, la situation semble dans un premier temps se débloquer très doucement. En juin 2020, Jean-Marcel Michel reçoit un courrier de la direction des AD13 l'informant que le classement du fonds devrait bientôt débiter.
- 29 Fin août 2020, nouveau courrier des archives départementales : le fonds a été – partiellement – traité, et un instrument de recherche a été rédigé. Je remarque que l'avertissement du donateur a disparu de ce document. Le courrier indique :
- [l'inventaire] porte principalement sur les documents d'archives qui, par essence plus rares que les publications, doivent être valorisés en premier lieu. Les publications feront bien entendu l'objet d'un classement et catalogage ultérieurs afin de compléter l'instrument de recherche.

- 30 Ce dernier a été « réalisé pour répondre à votre attente légitime et permettre rapidement la consultation du fonds que vous avez bien voulu confier aux archives départementales des Bouches-du-Rhône. » Le courrier reprend et précise la formulation de l'article 3 du contrat de don, en indiquant :

[le fonds] est soumis aux règles de communication définies par les articles 213-1 et suivants du Code du patrimoine qui fixent le régime de communication des archives publiques, notamment celles relatives à la protection de la vie privée. Certains articles sont donc soumis à un délai de communication de 50 ans, en raison du caractère confidentiel de certains documents.

- 31 Il se termine ainsi :

Je profite enfin de ce courrier pour vous remercier pour votre don qui documente parfaitement les différentes luttes menées par les homosexuels, principalement dans les années 1970 et 1980. Ces revendications et ces combats sont en effet encore peu représentés dans les archives privées et votre fonds vient combler cette lacune.

- 32 Ayant désormais repris contact avec Jean-Marcel Michel, je décide, à l'issue de ma soutenance de thèse et dans le cadre de mon nouveau contrat postdoctoral, de me rendre aux archives départementales pour consulter, enfin, le fameux fonds 284 J. J'écris préalablement au secrétariat pour m'assurer que l'accès au fonds sera effectivement possible. La réponse par courriel est polie et alambiquée :

J'ai l'honneur de vous informer que le fonds conservé sous la cote 284 J Papiers de Jean-Marcel Michel n'a fait l'objet à ce jour que d'un inventaire partiel, qui n'est consultable qu'en salle de lecture.

- 33 Le 30 mars 2022, je me rends aux AD13 pour consulter ce répertoire, qui n'est en fait que le reflet réorganisé de l'inventaire réalisé par Jean-Marcel Michel et qu'il m'avait fait parvenir plusieurs années auparavant. C'est – par chance – l'archiviste ayant classé le fonds qui assure la présidence de salle ; je lui précise l'objet de ma recherche : les mémoires du VIH/sida à Marseille et les enjeux de mise en archives et de patrimonialisation. Après avoir repéré sur l'inventaire les sections qui m'intéressent, notamment sur le deuil et la mémoire de l'épidémie, et avoir réservé ma table et mes cotes, je reviens vers elle. C'est là qu'elle découvre avec étonnement sur son ordinateur que l'ensemble du fonds n'est pas accessible avant 50 ans. Je reprends mes affaires et quitte le bâtiment. Perplexe, je contacte à nouveau Jean-Marcel Michel et écris à la direction de l'institution pour comprendre la situation. Le 11 avril 2022, le secrétariat des AD13 me fait parvenir une réponse, dont voici un extrait :

Ce fonds, très riche, comporte de nombreuses pièces qui contiennent des données personnelles (correspondance, listes de noms, éléments sur la vie privée des personnes), et il a été décidé d'appliquer à ce fonds les règles de communicabilité fixées par le Code du patrimoine pour les archives publiques, soit un délai de 50 ans. Il n'est pas possible en effet de rendre communicable ce type d'information sans l'accord des personnes concernées ou de leurs ayants droit.

- 34 À l'instar d'un lot de consolation, ce courrier indique néanmoins que certaines parties du fonds sont désormais librement communicables. En réalité, cela ne représente qu'une dizaine de cotes sur quarante. Sont notamment exclues la majeure partie des sections qui m'intéressent, c'est-à-dire tous les documents relatifs à AIDES, Santé et plaisir gai, la prévention sida en milieu gai (284 J 12), ceux consacrés aux activités organisées autour du *safer sex* et des *jack off parties* (284 J 14), et à tout ce qui concerne le deuil et la mémoire de l'épidémie, les premières cérémonies du souvenir et le Patchwork des noms de Marseille (287 J 17). Comment ne pas éprouver un soupçon de

suspicion face à la confiscation de cette part – politiquement la plus sensible – de l'histoire (Combe 2001) ? D'autant plus qu'il ne me sera à aucun moment proposé de bénéficier d'un mécanisme dérogatoire qui m'aurait permis, en raison de l'objet de ma recherche, de consulter ces éléments du fonds<sup>14</sup>.

Figure 8



Dépliant « Safer Sex », réalisé par AIDES et Santé et plaisir gai, 1990, conservé aux archives départementales des Bouches-du-Rhône (284 J 14). Premier exemple de prévention ciblée visant les hommes ayant des pratiques sexuelles avec d'autres hommes, ce dépliant en accordéon, imprimé à 300 000 exemplaires, détaille les risques associés à chaque pratique : baisers, masturbation, fellation, sodomie, etc.

Reproduction Renaud Chantraine.

Figure 9



Affiche de la première *jack off party* organisée à Marseille le 24 avril 1988, conservée aux archives départementales des Bouches-du-Rhône (284 J 14). Issue du dossier « Safer sex et Jacks off Parties », cette affiche comporte un encadré indiquant qu'une demande d'invitation est obligatoire pour participer à l'événement. Certains des courriers reçus, comportant noms et adresse, ont (légitimement) posé la question de leur communicabilité.

Reproduction Renaud Chantraine.

## Changement de stratégie

- 35 Ce blocage des archives par l'institution me conduit à changer de stratégie. Avec Jean-Marcel Michel, nous sommes confrontés à un problème symétrique. Comme chercheur travaillant sur la mémoire de la lutte contre le VIH/sida à Marseille, je ne peux accéder au fonds d'archives qui m'intéresse avant cinquante ans. La transmission de la mémoire rencontre un problème de temporalité qui est dû au mécanisme de patrimonialisation. Comme ancien militant et donateur, Jean-Marcel Michel se trouve dépossédé des décisions qui concernent le partage de cette mémoire au public. Cinquante ans, pour lui qui en a plus de quatre-vingts aujourd'hui, est un au-delà qui, concrètement, signifie bien la mort. De cette situation et de cette expérience émerge chez lui une émotion bien particulière. Dans un courriel du 13 septembre 2022, il m'écrit :

Je ressens toujours l'impression (peut-être fausse) qu'on cherche un prétexte pour occulter une partie de ce qui se faisait en matière de prévention « hommes entre eux » dans les années 80-90. [...] L'idée qu'un autre chercheur risque de se voir refuser l'accès au fonds, de mon vivant ou après ma mort, va directement contre ce que je m'étais vu proposer. Il va falloir que l'on m'explique la légitimité de ces mesures de rétention. Je n'aurais jamais imaginé me retrouver enfermé dans ce labyrinthe de la patrimonialisation, dont je n'arrive pas à me tirer depuis que nous nous sommes contactés.

- 36 Ce changement de stratégie me conduit à me rendre chez Jean-Marcel Michel à Nîmes à plusieurs reprises pour réaliser des entretiens. Peut-être le blocage du fonds a-t-il finalement facilité la prise de parole que l'ancien militant avait partiellement refusée lors de nos premiers échanges. Ce retour à la parole vient finalement dessiner une boucle temporelle avec l'entretien mené par l'anthropologue Françoise Loux en 2000, tout en ajoutant à l'expérience de ce militant tous les enjeux mémoriels liés au processus de constitution et de transfert de ses archives papier. Je me demande si, dans cette situation, les paroles s'envolent et les écrits restent, lorsque l'accès à ces derniers est – provisoirement certes, mais pour de nombreuses années – entravé.
- 37 Ce changement de stratégie s'est concentré sur le déblocage du fonds et la publicisation de la situation que nous avons mis en place conjointement à partir de septembre 2022. En mobilisant la seconde partie de l'article 3 du contrat de don, qui dispose que le donateur « conserve, pour lui et ses représentants, toutes facilités d'accès à ces archives » – Jean-Marcel Michel ayant écrit à la direction pour indiquer que j'agissais en qualité de son représentant –, je réussis à obtenir ce qu'on appelle une « communication forcée » des parties du fonds m'intéressant. J'ai ainsi pu prendre des photos. J'ai ensuite rencontré Jean-Marcel Michel chez lui à Nîmes à plusieurs reprises pour lui montrer sur mon écran d'ordinateur ses propres archives. Ces documents ont été des supports pour sa mémoire et son récit. Recueillir son témoignage m'a aussi permis de fabriquer des archives orales.
- 38 Dépit par l'absence de réponse de la direction des archives départementales au donateur sollicitant un rendez-vous pour mieux comprendre les décisions prises par l'institution sur les délais et le traitement effectué, Jean-Marcel Michel écrit en février 2024 au service interministériel des Archives de France (SIAF) et à la présidente du conseil départemental des Bouches-du-Rhône. Dans ce courrier, il revient sur sa « stupéfaction » lorsqu'il a appris que « la présence de certains documents empêchait totalement l'accès au fonds avant plusieurs dizaines d'années », et demande :
- [De] quels documents s'agit-il ? Pourquoi ne m'a-t-on pas expliqué clairement la signification et les possibles conséquences de la présence de ces documents, que j'aurais pu alors garder pour moi ou classer à part ?
- 39 Il exprime ensuite son « trouble », sa « colère et [son] amertume » en découvrant, après que le fonds a été en partie déblocué, « que les cotes inaccessibles correspond[ai]ent aux dossiers portant sur la prévention du VIH-sida à destination des “hommes entre eux” (expression de l'époque), au deuil et à la mémoire de l'épidémie à Marseille ». Sa lettre se poursuit :

Passées la surprise et l'incompréhension, j'ai trouvé intolérable le changement de position de l'institution à l'égard du don que j'avais fait : en 2013, l'accueil avait été très positif pour la reconnaissance de la lutte des homosexuels pour leurs droits et pour l'histoire de la lutte contre le sida. Dix ans après<sup>15</sup>, je me heurte à des interdictions contradictoires et imprécises. Plus précisément, j'ai l'impression qu'il y a une disproportion entre le prétexte invoqué pour refuser la consultation du fonds et la décision, prise tardivement, d'occulter ce qui s'est passé dans ces années noires de 1980-90, notamment à Marseille. J'en retire le sentiment d'avoir été trompé. [...] Je n'avais pas eu conscience que le don d'archives privées rendait invisible le donateur. [...] Les chercheurs et le grand public devraient pouvoir travailler dès à présent sur ce fonds d'archives. Il permet d'accéder à une part de l'histoire et à la mémoire de l'épidémie de VIH-sida et des mobilisations pour les droits des minorités sexuelles. Ce travail est essentiel afin de lutter efficacement contre les LGBT phobies et d'arriver à la fin de l'épidémie du VIH-sida.

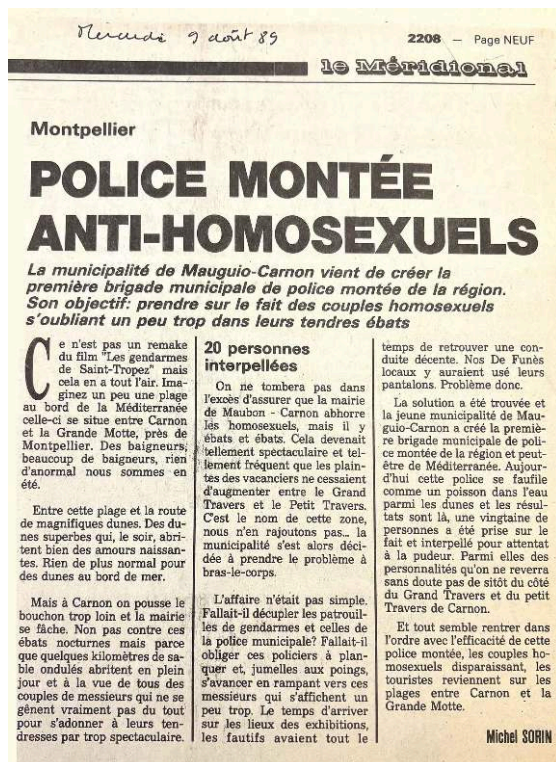
Il serait certainement regrettable d'avoir à rendre publique cette affaire que je considère, à tort ou à raison, comme un abus de pouvoir et qui remonte à plus de dix ans. Il serait aussi dommageable de s'engager dans une révocation du don pour inexécution des conditions du contrat.

- 40 La cheffe du SIAF a presque immédiatement répondu, ouvrant la possibilité d'une révision des délais de communicabilité assortie d'une promesse de rendez-vous avec la direction des AD13.

## Le déblocage du fonds

- 41 Ce rendez-vous a eu lieu le 8 mars 2024 et a pris la forme d'une réunion de conciliation entre la direction de l'institution, Jean-Marcel Michel et moi-même. En amont, un travail a été effectué par une archiviste des AD13 pour (ré-)évaluer la présence, au niveau de chaque dossier, d'éléments relatifs à la vie privée. Seuls trois d'entre eux posaient désormais problème. Un dossier « Gais pour les libertés » comprenait des comptes rendus de réunion de l'association, incluant la liste de personnes présentes. Un deuxième dossier (« Homophobie – dépénalisation et ordre moral ») comportait un courrier signé par un certain Richard Herry, qui se trouve être le mari du donateur, ce que l'institution ignorait. On trouvait enfin des demandes d'invitation pour participer à des soirées organisées par Santé et plaisir gai, où apparaissaient les noms et adresses de personnes intéressées. La présence de ces quelques documents emportait avec elle une interdiction de consultation pour cinquante ans pour ces trois dossiers.
- 42 Plusieurs informations nous sont communiquées lors de cette discussion, dont une concernant le délai de traitement du fonds. Celui-ci est justifié par le fait que l'agent chargé de s'occuper de l'ensemble des archives privées, qui représentent à peu près cinq kilomètres linéaires – sachant que le fonds 284J n'en mesure qu'environ deux mètres –, est seul. Ce manque de personnel implique qu'une communication par extrait est inenvisageable aux AD13.

Figure 10



Article paru dans *Le Méridional*, 9 août 1989, conservé aux archives départementales des Bouches-du-Rhône (284J 6). Le dossier 284 J 6 « Homophobie – Dépénalisation et ordre moral » documente, à travers un ensemble de coupures de presse, de déclarations, de marches de protestation et de pétitions, plusieurs scandales et assassinats dont les victimes sont homosexuelles. L'action de la police et de l'autorité municipale est ici pointée comme participant d'un ordre moral homophobe.

Reproduction Renaud Chantraine.

- 43 Après avoir souligné que les conventions de don ou de dépôt sont aujourd'hui beaucoup plus précises quant à la gestion des délais de communicabilité en raison de la montée en puissance des enjeux relatifs à la protection de la vie privée, et qu'elle héritait d'une situation qui avait été formalisée avant son arrivée, notre interlocutrice a exploré avec nous deux hypothèses de résolution. La première consistait à rédiger un avenant au contrat de don, en proposant un transfert de responsabilité et du risque de l'institution au donateur, celui-ci ayant la charge d'évaluer à chaque demande la possibilité d'autoriser ou non la consultation des articles normalement incommunicables avant cinquante ans. Le donateur a refusé cette option en raison de sa lourdeur.
- 44 La seconde hypothèse était la restitution immédiate des quelques documents bloquants, permettant ainsi l'ouverture à la communication de l'intégralité du fonds<sup>16</sup>. Mettant en avant une logique archivistique et historique, la direction ne fut d'abord pas favorable à cette solution : le retrait de ces documents constituait pour elle une perte pour l'intégrité du fonds qui devait être pensé sur le long terme. Cinquante ans, pour elle, ne représentaient rien. Bien étrange était cette situation où l'archiviste face au donateur se faisait défenseuse de l'intégrité d'un fonds que le donateur avait lui-même constitué, sans d'ailleurs que celui-ci ait été informé clairement des conséquences que pouvait avoir le choix de verser (ou de garder) tel ou tel document. Jean-Marcel Michel est alors intervenu : « Je n'aurais pas donné ces pièces si j'avais su. »

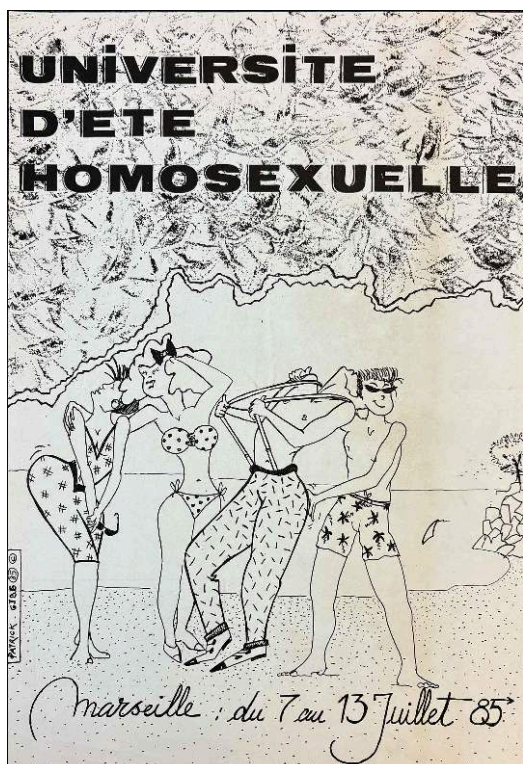
Il a ensuite déclaré : « C'est le problème des naufrages. Il faut lâcher du lest. Qu'est-ce qu'on jette comme lest ? Je préfère jeter ça. »

- 45 Nous sommes donc repartis avec trois cartes postales et quatre comptes rendus de réunion.

## Conclusion

- 46 Son dénouement rend finalement caduc le titre de cet article : « Témoign vivant, archives bloquées ? ». Néanmoins, cette tension me semble trop importante pour être effacée. Ici, qu'est-ce qui est dévoilé, qu'est-ce qui est invisible ou invisibilisé ?
- 47 Lorsque Jean-Marcel Michel transmet en 2013 ses papiers aux AD13, on lui fait bon accueil : le fonds vient combler un manque dans la mémoire collective et sera, lui promet-on, rapidement accessible au public. Pourtant, en menant ma recherche, je me confronte à une série de blocages : le fonds est doublement et successivement incommunicable, d'abord parce que non classé, puis parce qu'il contiendrait de nombreux éléments contraires à la protection de la vie privée, éléments qui se révéleront finalement infimes.
- 48 Les difficultés rencontrées au cours de ce processus, entre 2019 et 2024, témoignent d'une forme de violence administrative, à moins qu'elle ne soit patrimoniale. Il faut prendre au sérieux les émotions – incompréhension, trouble, colère, amertume – que Jean-Marcel Michel éprouve face à l'institution et les expressions qu'il emploie pour qualifier cette situation : « mesures de rétention », « labyrinthe de la patrimonialisation », donateur rendu « invisible ». L'objet du fonds – la mémoire de la lutte contre le VIH/sida dont il a été l'un des acteurs à Marseille, la prévention à destination des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, la confrontation avec des logiques d'inertie des pouvoirs publics – rend d'autant plus sensible la réception des décisions unilatérales de la direction des AD13. Aux sentiments du donateur selon lequel on cherche « un prétexte pour occulter » tout ou partie de ses archives (les plus signifiantes de ses combats) ne semble répondre qu'une forme d'opacité du fonctionnement institutionnel et plus généralement de la patrimonialisation et de ses effets, régis par une autorité sans partage. Or, ces décisions vont à l'encontre de l'une des raisons d'agir des militants d'hier et d'aujourd'hui, et qu'ils ne cessent de réaffirmer : lutter contre l'oubli. C'est que le contexte est aussi marqué par la montée en puissance d'initiatives de mémoire et d'archivage communautaires, qui apparaissent comme beaucoup plus sensibles aux problèmes et aux besoins des premiers concernés, ici des militants (Chantraine 2023 ; Trou Noir 2024 ; Isarte 2024 ; Bourcier 2025).

Figure 11



Affiche de l'Université d'été homosexuelle (UEH) de juillet 1985, conservée aux archives départementales des Bouches-du-Rhône (284 J 4). La première UEH a lieu à Marseille en 1979 ; l'édition de 1983 verra naître Vaincre le sida, première association française de lutte contre l'épidémie. AIDES-Provence est créée en septembre 1985, à la suite de la quatrième Université d'été homosexuelle. Les archives des UEH sont conservées à Mémoire des sexualités.

Reproduction Renaud Chantraine.

- 49 Ces difficultés auront eu le mérite de bouleverser largement la relation d'enquête me liant à Jean-Marcel Michel. Elles ont été, en ce sens, productives. D'informateur, qu'il avait d'ailleurs déjà été pour Françoise Loux lors de leur entretien en 2000, me renvoyant, dans un premier temps, pour trouver réponse à mes questions, au fonds laissé aux AD13, Jean-Marcel Michel est véritablement devenu un partenaire réfléchissant avec moi à ces enjeux de blocage et de partage des archives militantes. C'est bien notre mobilisation commune, faite d'échanges réguliers, d'analyses, de retours d'expérience, de consultation d'autres regards avisés, qui nous a permis d'aboutir au déblocage du fonds concerné. De mon côté, cette situation d'enquête, qui s'est étendue sur plusieurs années, a bel et bien produit une forme d'engagement ethnographique spécifique, soucieuse de favoriser la transmission de cette mémoire communautaire tout en prenant acte de la complexité de cette opération. C'est ce que j'ai cherché à montrer en qualifiant cette configuration de « nœuds d'archives ».

---

## BIBLIOGRAPHIE

ABRIOL Stéphane, BROQUA Christophe, CHANTRAINE Renaud, CHENU Caroline, DOURIS Vincent, LOUX Françoise, MOLLE Florent & MUSSO Sandrine, 2021, « Que fait le VIH/sida au musée ? », in BROQUA Christophe, ABRIOL Stéphane, CHANTRAINE Renaud *et al.*, VIH/sida, l'épidémie n'est pas finie, cat. exp., Mucem, Marseille, 15 décembre 2021-2 mai 2022, Paris, Mucem, Anamosa, Marseille, p. 12-19.

BOURCIER Sam, 2025, *Le Pouls de l'archive, c'est en nous qu'il bat*, Paris, Cambourakis, coll. « Sorcières ».

BROQUA Christophe, 2022, « Un exemple de démarche participative en anthropologie : l'exposition "VIH/sida" au Mucem », *La lettre de l'InSHS*, n° 76, p. 27-29.

CHANTRAINE Renaud, 2019, « Sillonner les failles de la transmission », *Vacarme*, n° 89, p. 88-93. Disponible en ligne, <https://www.cairn.info/revue-vacarme-2019-4-page-88.htm> [lien valide en mai 2026].

CHANTRAINE Renaud, 2021, « La mémoire en morceaux. Une ethnographie de la patrimonialisation des minorités LGBTQI et de la lutte contre le sida », thèse de doctorat sous la direction de Véronique Moulinié, Paris, École des hautes études en sciences sociales (EHESS).

CHANTRAINE Renaud, 2023, « La mémoire en morceaux. Une ethnographie de la patrimonialisation des minorités LGBTQI et de la lutte contre le sida », *Culture & musées*, n° 41 (rubrique « Paroles de jeunes chercheurs »), p. 234-237. Disponible en ligne, <https://journals.openedition.org/culturemusees/10309> [lien valide en mai 2026].

CHANTRAINE Renaud, 2024, « Qu'est-ce qui change quand un objet change de mains ? », *Ethnologie française*, n° 54, vol. 2, p. 63-77. Disponible en ligne, [https://www.ethnologie-francaise.fr/article/?article=ETHN\\_242\\_0063](https://www.ethnologie-francaise.fr/article/?article=ETHN_242_0063) [lien valide en mai 2026].

CHOMARAT Michel, 2018, « L'émergence d'un centre autour d'une collection privée : le fonds gay et lesbien de la bibliothèque municipale de Lyon », in SARRAZIN Véronique, MARCILLOUX Patrice, GRAILLES Bénédicte & NEVEU Valérie (dir.), *Les Dons d'archives et de bibliothèques. XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle : de l'intention à la contrepartie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire. Série Archives, histoire et société », p. 137-145. Disponible en ligne, <https://doi.org/10.4000/books.pur.166951> [lien valide en mai 2026].

COLLECTIF ETHNOAIDES, 2024, *AIDES, 1984-2024 : les transformations d'une association de lutte contre le sida*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, coll. « SXS-Sexualités ».

COMBE Sonia, 2001, *Archives interdites. L'histoire confisquée*, Paris, La Découverte, coll. « La Découverte-poche. Essais ».

IDIER Antoine (dir.), 2022, *Dans les marges. 30 ans du fonds Michel Chomarat à la BM Lyon*, Lyon, [bibliothèque municipale de Lyon], coll. « Mémoire active ».

ISARTE Roméo, 2024, « Faire exister les mémoires queers. La longue lutte pour la constitution d'archives LGBTQIA+ », *Revue du Crieur*, n° 25, vol. 2, p. 96-109. Disponible en ligne, <https://doi.org/10.3917/crieu.025.0096> [lien valide en mai 2026].

KESTENS Sophie & ROBERT Camille, 2018 (non publié), « Mémoire des sexualités. Travail d'archives sur des fonds documentaires privés », rapport du volet archives de l'enquête collective EHES, consultable à Mémoire des sexualités.

LOUX Françoise & BROQUA Christophe (dir.), 1998, « Sida : deuil, mémoire, nouveaux rituels », *Ethnologie française*, n° 28 (1).

PÉQUIGNOT Stéphane & POTIN Yann (dir.), 2022, *Les Conflits d'archives. France, Espagne, Méditerranée*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire ».

TROU NOIR, 2024, n° 3 (« Enjeux historiques et conflits mémoriels des sexualités dissidentes »).

## NOTES

1. <https://mucemlab.hypotheses.org> [lien valide en mai 2026].
2. <https://www.memoire-sexualites.org/> [lien valide en mai 2026].
3. Intitulé « Entre archives privées, mémoires communautaires et dispositifs institutionnels de conservation : penser et articuler les échelles de la transmission des héritages culturels de la lutte contre le VIH/sida », ce projet est accueilli au sein de l'équipe SanteRCom du SESSTIM (Sciences économiques et sociales de la santé et traitement de l'information médicale), laboratoire de santé publique basé à Marseille.
4. Si les noms de ces associations peuvent sembler familiers, c'est sans doute parce qu'il s'agit des déclinaisons locales de projets nationaux, voire internationaux. Ces initiatives régionales, qui possèdent des caractéristiques – et donc une histoire et une mémoire – spécifiques, sont, sans réelle surprise, largement moins étudiées et connues que leurs avatars parisiens ou américains.
5. Un autre nœud est développé dans le numéro spécial de la revue *Ethnologie française* sur « Les défis de la science ouverte : une anthropologie en partage ? ». Voir Renaud Chantraine (2024).
6. Plusieurs communications orales ont précédé l'élaboration de cet article : en mai 2022, lors du colloque « Faire l'histoire du sida en périphérie », qui s'est tenu dans le cadre du congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) ; en février 2024, lors du séminaire « Savoirs partagés » organisé à la Bibliothèque nationale de France par le Centre internet et société ; en septembre 2024, durant le colloque « Patrimoines invisibles : processus, formes et narrations », à Arras. Je remercie les organisateurs de ces événements et les participants pour leurs remarques, qui m'ont permis de mieux cerner la complexité du cas présenté. Célian Godefroid, Roméo Isarte, Céline Guyon, Christian Hottin et l'évaluateur anonyme m'ont également apporté des éléments de compréhension et d'analyse ainsi qu'un soutien sans lesquels il m'aurait été délicat de m'en sortir.
7. Les deux cartons ont été donnés par Thierry Ruiz, militant gay engagé dans la lutte contre l'épidémie, en particulier à AIDES-Provence et aux Sœurs de la Perpétuelle Indulgence (Chantraine 2024).
8. Organisant des activités de prévention communautaires entre homosexuels masculins, Santé et plaisir gai (SPG) est une association créée en 1987 à Paris. Une antenne sera fondée à Marseille au printemps 1988.

9. La présentation de cette journée, son programme ainsi que les vidéos des différentes interventions se trouvent à l'adresse suivante : <https://mucemlab.hypotheses.org/3227> [lien valide en mai 2026].

10. L'antenne marseillaise de l'association AIDES a été créée en 1985 autour de Thierry Gamby, dermatologue et premier président local. Voir Collectif EthnoAIDES (2024).

11. <https://www.bm-lyon.fr/nos-blogs/le-centre-de-ressources-sur-le-genre-le-point-g/> [lien valide en mai 2026].

12. Jean-Marcel Michel insistera lors de nos entretiens : « Mais oui, il n'y avait rien de personnel ! La seule chose qui était personnelle, c'est le choix que j'avais fait. »

13. Le préambule du contrat de don d'archives privées et de cession de droit mentionne très clairement « la volonté des parties de permettre la communication de l'ensemble de ces documents au public le plus large et de valoriser ce fonds grâce aux actions scientifiques et culturelles des archives départementales ».

14. À ce sujet, il faut à nouveau recourir au raisonnement juridique : l'article L. 213-3 du Code du patrimoine encadre les autorisations pouvant être délivrées pour consulter des archives publiques placées sous régime restrictif « [...] dans la mesure où l'intérêt qui s'attache à la consultation de ces documents ne conduit pas à porter une atteinte excessive aux intérêts que la loi a entendu protéger. » Or, le contrat de don d'archives privées liant les AD13 et Jean-Marcel Michel prévoyait bien, dans son article 3, que le régime de communication des documents serait celui « [...] des articles L. 213-1 et suivants du Code du patrimoine », qui fixent le régime de communication des archives publiques, notamment celles relatives à la protection de la vie privée des personnes, et en tenant compte du caractère confidentiel des documents. Dès lors, le contrat indique sans aucune équivoque que ces archives seront administrées selon les mêmes règles que les archives publiques : une autorisation aurait pu être délivrée sur la base de l'article L. 213-3 du Code du patrimoine.

15. Entre-temps, la direction des archives départementales des Bouches-du-Rhône a changé.

16. Bien que l'ensemble des documents du fonds 284 J, par suite de leur entrée par don, fassent partie du domaine public, appartiennent au département des Bouches-du-Rhône et soient normalement à ce titre inaliénables et imprescriptibles (Code général de la propriété des personnes publiques, L. 3111-1), il s'agissait bien dans cette situation de trouver une forme de solution négociée qui permette au donateur de retrouver une force d'agir sur les décisions d'accès au fonds le concernant.

---

## RÉSUMÉS

Travaillant dans le cadre de mes recherches sur les enjeux d'archives, de mémoires et de patrimonialisation de la lutte contre le VIH/sida, j'entre en relation avec Jean-Marcel Michel, un ancien militant actif à Marseille dans les années 1980 et 1990. Celui-ci a, au fil du temps, rassemblé puis classé un ensemble de documents liés à ses engagements dans différentes

associations. En 2013, il transmet ces papiers aux archives départementales des Bouches-du-Rhône sous la forme d'un don, avec l'idée de les rendre accessibles au plus large public. Sur ses conseils, je contacte en août 2019 cette institution, désirant accéder à son fonds d'archives. C'est là le point de départ d'une série de déconvenues partagées avec le donateur. Cet article se propose d'identifier et d'analyser les différentes logiques – de partage ou de blocage – mises en œuvre respectivement par l'ancien militant ou par l'institution patrimoniale. Le caractère conflictuel de ce cas, où entrent en tension des raisonnements archivistiques, des problèmes juridiques, des sentiments de colère, de dépossession et de censure, interroge aussi les obstacles jalonnant aujourd'hui une recherche sur la mémoire des « années sida ». Quand l'accès à un fonds est bloqué par l'administration, est-ce seulement les archives que l'on invisibilise, ou n'est-ce pas aussi le donateur, ici un témoin bien vivant ?

While conducting research on issues related to archives, memoirs and heritage preservation in the fight against HIV/AIDS, I came into contact with Jean-Marcel Michel, a former activist who was active in Marseille in the 1980s and 1990s. Over time, he had collected and organised a collection of documents related to his involvement in various associations. In 2013, he donated these papers to the Bouches-du-Rhône departmental archives with the aim of making them accessible to the widest possible audience. On his advice, I contacted this institution in August 2019, wishing to access its archive collection. This was the starting point for a series of setbacks shared with the donor. This article aims to identify and analyse the different approaches – sharing or blocking – taken by the former activist and the heritage institution respectively. The conflictual nature of this case, which involves tensions between archival reasoning, legal issues, feelings of anger, dispossession and censorship, also raises questions about the obstacles that currently stand in the way of research into the memory of the 'AIDS years'. When access to an archive collection is blocked by the administration, is it only the archives that are being made invisible, or is it not also the donor, in this case a living witness?

## INDEX

**Keywords :** HIV/AIDS, archive nodes, activist memoirs, heritage preservation, privacy protection, Marseille

**Mots-clés :** VIH/sida, nœuds d'archives, mémoires militantes, patrimonialisation, protection de la vie privée, Marseille

## AUTEUR

**RENAUD CHANTRAINE**

 **IDREF** : <https://idref.fr/250386429>

 **VIAF** : <http://viaf.org/viaf/186160789620102680843>

Postdoctorant en anthropologie, Institut des sciences sociales du politique (ENS Saclay),  
allocataire ANRS MIE  
[renaudchantraine@gmail.com](mailto:renaudchantraine@gmail.com)